

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le **lundi 06 septembre 2021 à 18 heures** dans la salle Léopold Durbet d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, AVANZI Louis, FRUMILLON Michel, MORRUGARES BAROU Sabine, NORAZ Alain, POLTRON Martine, DOMINJON Alain, REYNAUD Claude, DUPRAZ-CHAUDET Laure, VALENZANO Justine.

Membres représentés : BENEDETTO Sophie (procuration à Danielle BOCHET).

Membres absents excusés : DEFUNTI Elisabeth, DURIEUX Natacha, OLIVE Philippe, VALLIN Rémi.

Date de la convocation : 31 août 2021

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2021.

Secrétaire de séance : Madame Justine VALENZANO.

Ordre du jour

- 1 - Désignation membres commission urbanisme et commission mobilité,
- 2 - Foncier : Achat parcelles Parking du Villaret Le Châtel
- 3 - Travaux : Convention travaux de sécurisation RD Le Châtel
- 4 - Finances : Reversement TCCFE - Tarifs gîtes Montpascal - Subvention dépenses COVID,
- 5 - 3CMA Reversement dotation touristique,
- 6 - Personnel : Contrat risques statutaires 2022-2025 - Création poste aide cantine, suppression et création poste ATSEM 26h à 28h - Suppression et création poste adjoint technique 14.30h à 20h - Principe de recrutement d'agents contractuels,
- 7 - Ecoles : Règlements intérieurs,
- 8 - Convention AFP Le Châtel / Commune - piste le Villaret d'en Haut,
- 9 - Inscription Etat d'Assiette proposé par l'ONF,
- 10 - Motion communes forestières,
- 11 - Questions et informations diverses.

1- 3CMA - Commissions urbanisme et mobilité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUi HD). Conformément à l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme, le PLUi HD est élaboré sous la responsabilité de la 3CMA mais en collaboration avec ses communes membres.

La commission urbanisme et la commission mobilité sont élargies à un membre de chaque commune. Il est rappelé que les Maires peuvent siéger de droit et à tout moment à toutes les commissions s'ils le souhaitent. Ces deux commissions suivront l'élaboration du PLUi HD et seront amenées à débattre des orientations et choix d'aména-

gement qui concernent l'ensemble des communes.

Monsieur le Maire précise qu'il serait intéressant que chaque commune historique soit représentée.

Philippe FALQUET, Alain DOMINJON et Alain NORAZ sont candidats.

Vote : 15 Pour

2 - Foncier

Acquisition parcelle F 1227 – tènement 1

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de création d'un parking au Villaret sur le Châtel.

Afin de réaliser ces travaux la commune doit acquérir une partie de la parcelle F 1227 située le long du Chemin de la Chapelle sur le Châtel appartenant à Mme ESCOFFIER Marie et M. GARNIER Rémy.

Mme ESCOFFIER Marie et M. GARNIER Rémy ont donné leur accord pour vendre une partie de cette parcelle (tènement 1) d'une superficie de 29m², au prix de 40 € le m². Il est convenu que la commune s'engage, une fois qu'elle en sera propriétaire, à revendre à Mme ESCOFFIER Marie et M. GARNIER Rémy, une partie de la parcelle F 1228 correspondant au tènement 3 d'une surface de 55 m². Cette vente se fera au même prix, soit 40 € le m².

Vote : 15 Pour

Acquisition parcelles F 1228 – F 2275 – F 2327

Afin de réaliser les travaux de création du parking du Villaret, la commune doit acquérir les parcelles suivantes, au prix de 40 € le m² :

Commune déléguée	N° parcelle	Contenance	Propriétaires
Le Châtel	F 1228	142 m ²	M. Éric GRANGE
Le Châtel	F 2275	18 m ²	Consorts FAVIER
Le Châtel	F 2327	13 m ²	MM. Stéphane et Fernand FAVIER

Vote : 15 Pour

Enfin, Monsieur le Maire précise que 13 places de parking seront créées. Chaque logement se verra attribuer 2 places, évitant ainsi l'utilisation par d'autres véhicules.

3 - Travaux

Convention avec le Département – Travaux de sécurisation sur RD Le Châtel

Monsieur le Maire rappelle les travaux de sécurisation de Le Châtel aux lieux-dits « Rieu Salomon » et « le Ventour », pour répondre à l'instauration de vitesse unique. Ces travaux, réalisés sur la Route Départementale, doivent être encadrés par une convention entre la commune et le Département pour définir les conditions d'occupation du domaine public routier par la commune ainsi que les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Monsieur le Maire propose aux conseillers la signature de cette convention avec le Département.

Vote : 15 Pour

4 - Finances

Reversement de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité)

Madame Danielle BOCHET rappelle au Conseil municipal que

le SIVU Arc Energies Maurienne perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

Le SIVU Arc Energies Maurienne a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, le produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal au prorata des volumes d'électricité distribués.

Ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SIVU Arc Energies Maurienne du 23 juin 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE semestriellement au prorata des volumes d'électricité distribué sur les territoires des communes membres, madame Danielle BOCHET propose de délibérer dans des termes concordants à la délibération du SIVU Arc Energies Maurienne, afin d'obtenir de celui-ci un reversement de la TCCFE perçue sur le territoire de la commune « historique » de Pontamafrey.

Vote : 15 Pour

Tarifs de location - gîtes Montpascal

Monsieur Louis AVANZI présente à l'assemblée les tarifs de location des gîtes de Montpascal, valables du 11/09/2021 au 10/09/2022 et précise qu'il n'y a pas d'augmentation.

Gîte 103 – Le Mélèze			
Saison	Dates	Tarif semaine	Tarif nuit
Été basse saison	Du 11/09/2021 au 18/09/2021 et du 16/04/2022 au 18/06/2022	200 €	30 €
Été moyenne saison	Du 18/06/2022 au 02/07/2022 et du 27/08/2022 au 10/09/2022	260 €	40 €
Été haute saison	Du 02/07/2022 au 27/08/2022	430 €	65 €
Hiver basse saison	Du 18/09/2021 au 18/12/2021	200 €	30 €
Hiver moyenne saison	Du 01/01/2022 au 05/02/2022 et du 05/03/2022 au 16/04/2022	260 €	40 €
Hiver haute saison	Du 18/12/2021 au 01/01/2022 et du 05/02/2022 au 05/03/2022	430 €	65 €
Forfait ménage / désinfection de fin de séjour : 50 €			
Gîte 104 – Le Grand Coin			
Saison	Dates	Tarif semaine	Tarif nuit
Été basse saison	Du 11/09/2021 au 18/09/2021 et du 16/04/2022 au 18/06/2022	240 €	35 €
Été moyenne saison	Du 18/06/2022 au 02/07/2022 et du 27/08/2022 au 10/09/2022	350 €	50 €
Été haute saison	Du 02/07/2022 au 27/08/2022	490 €	70 €
Hiver basse saison	Du 18/09/2021 au 18/12/2021	240 €	35 €
Hiver moyenne saison	Du 01/01/2022 au 05/02/2022 et du 05/03/2022 au 16/04/2022	350 €	50 €
Hiver haute saison	Du 18/12/2021 au 01/01/2022 et du 05/02/2022 au 05/03/2022	490 €	70 €
Forfait ménage / désinfection de fin de séjour : 50 €			

Il propose de présenter aux conseillers, en fin d'année, un point sur les recettes générées par les gîtes.

Vote : 15 Pour

Subvention – Fonds d’urgence COVID19

Monsieur le Maire expose la décision du Département de maintenir le dispositif « fonds d’urgence COVID 19 aux collectivités et EPCI » pour l’année 2021.

Les dépenses doivent avoir été réalisées entre le 1^{er} septembre 2020 et la fin d’année 2021, et seront prises en charge à hauteur de 80 %. Le montant de la subvention par collectivité est déterminé en fonction du nombre d’habitants.

Il est de 2 500 € maximum pour la commune de La Tour-en-Maurienne.

Vote : 15 Pour

5 - Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan—3CMA

Reversement Dotation touristique 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le principe de reversement de la Dotation touristique par le biais des attributions de compensation en référence au dernier rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT), du 25 juin 2019. Etaient précisés la répartition et le reversement de la dotation touristique aux communes concernées au titre de l’année 2019 par le biais des attributions de compensation. Pour 2020, les montants ont été fixés selon les montants ci-après, inchangés par rapport aux versements de 2019.

Monsieur le Maire propose d’approuver le reversement de la dotation touristique au titre de l’année 2021 aux communes concernées par le biais des attributions de compensation selon les montants inchangés précisés ci-après et sur la base du dernier rapport de la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019 :

	Reversement de la dotation touristique sur la base du dernier rapport de la CLECT du 25/06/2019
VILLAREMBERT – LE CORBIER	520 550 €
FONTCOUVERTE – LA TOUS-SUIRE	229 560 €
SAINT SORLIN D’ARVES	73 119 €
SAINT JEAN D’ARVES	71 850 €
Total	895 079 €

Vote : 15 Pour

6 - Personnel

Adhésion au contrat d’assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle au Conseil municipal que la commune a, par délibération du 16 juin 2021, donné mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la négociation d’un contrat d’assurance statutaire.

Le 22 juillet 2021, le Centre de gestion a informé la commune de l’attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP et des conditions du contrat, d’une durée de 4 ans (date d’effet au 01/01/2022). L’assemblée est invitée à se prononcer sur l’adhésion à ce contrat.

Vote : 15 Pour

Création d’un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d’activité

Monsieur Jean-Michel STASIA expose qu’il est nécessaire de renforcer le service d’aide et d’accompagnement à la cantine. Il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2021 un emploi non permanent sur le grade d’adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 8/35ème et d’autoriser Monsieur Le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 10 mois dans le cadre d’un accroissement temporaire d’activité.

Vote : 15 Pour

Suppression et création d’emploi ATSEM

Jean-Michel STASIA informe les conseillers de la nécessité de modifier l’emploi permanent d’ATSEM compte tenu de la réorganisation du service scolaire et périscolaire. Il convient de changer le temps de travail de l’agent, en le portant de 26 h 00 à 28 h 00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Vote : 15 Pour

Suppression et création d’emploi Adjoint technique territorial

Monsieur Jean-Michel STASIA informe les conseillers de la nécessité de modifier un emploi d’Adjoint technique en raison de la réorganisation demandant plus d’heures sur le poste. Il convient de changer le temps de travail de l’agent, en le portant de 14 h 30 à 20 h 00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Vote : 15 Pour

Principe autorisant le recrutement d’agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Monsieur Jean-Michel STASIA expose au conseil que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d’agents contractuels de droit public indisponibles (conges, maladie...).

Il propose d’autoriser Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l’article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Vote : 15 Pour

7 - Ecoles - Règlements intérieurs

Madame Mireille FRUMILLON présente au Conseil municipal les modifications apportées aux règlements de fonctionnement du restaurant scolaire et de l’accueil en garderie périscolaire. Ces modifications portent principalement sur les dates d’effet à adapter et sur les conditions sanitaires.

Vote : 15 Pour

8 - Convention AFP Le Châtel / Commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'AFP du Châtel souhaite réaliser des travaux dans le cadre du Plan Pastoral Territorial. Ces travaux, pour lesquels des subventions, à hauteur de 70 % du montant TTC, ont été obtenues, sont :

* Aménagement de la desserte des alpages du Villaret d'En Haut, pour un montant de 32 478 € TTC.

* Reconquête pastorale Vers le Plan, pour un montant de 8 352 € TTC.

Les subventions ne peuvent être perçues qu'après paiement de la totalité des factures. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'octroyer une avance de trésorerie, à hauteur de 40 000 € non rémunérée à l'AFP, afin que celle-ci puisse payer les entreprises. Une convention sera mise en place entre les 2 parties pour formaliser cette avance remboursable un an plus tard après le premier versement de fonds.

Vote : 15 Pour

9 - Inscription Etat d'Assiette proposé par l'ONF

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les états proposés par l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2021 et 2022, dans la forêt communale relevant du Régime Forestier.

Pour la délivrance de bois, sont proposés comme garants de la bonne exploitation des bois : Fernand DUPRAZ, Claude REYNAUD et Alain NORAZ.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'approbation de ces décisions.

Vote : 15 Pour

10 - Motion - Fédération Nationale des Communes Forestières

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières, mentionnant les décisions du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'ONF, l'impact sur les budgets des communes, le risque de dégradation du service public forestier, notamment en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF, ou encore les changements climatiques.

Vote : 15 Pour

11 - Questions et informations diverses

Monsieur le Maire rappelle la proposition faite aux conseillers et conseillères de se réunir annuellement, pour échanger sur les projets et aménagements que chacun imagine au sein de la commune. Il propose la date du 27 septembre.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population de la commune aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Cette opération est primordiale et permet à l'INSEE d'établir des statistiques quant aux renseignements pris auprès des administrés (âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...).

La loi précise que tous les renseignements collectés sont confidentiels et ne sont pas destinés aux services des mairies.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le festival Merci les Potes, devant se dérouler initialement en 2020, sera finalement organisé du 26 au 31 octobre, en partenariat avec la commune de Sainte Marie de Cuines.

Séance levée à 19 h 30.

INFO



Nous vous rappelons que le livre de La Tour-en-Maurienne est disponible dans les mairies.

Les habitants de la commune qui ne l'auraient pas encore récupéré peuvent venir le chercher aux horaires d'ouvertures habituelles (un ouvrage par foyer).

Le Festival Merci Les Potes

Soit 28 spectacles et artistes dont 3 décentralisés à la Tour-en-Maurienne

Vendredi 29 octobre : Pontamafrey : Journée Théâtre : 18h Cie Gros

Samedi 30 octobre : Le Châtel : 16h30 : Journée Danse : Antonia Flamenco, Exedanse

Pontamafrey : 18h : Théâtre : Cie Gros « Jean du pays »

Dimanche 31 octobre : Hermillon : 15h : Cie « La Vie en Relief » / Bus esplanade de la salle polyvalente Léopold Durbet
Théâtre : « LE BUS » comédie de mœurs interprétée par 9 comédiens de la Compagnie « La Vie en Relief » (troupe de Chambéry et des environs).

Pièce de l'auteur Bulgare Stanislav Stratiev qui sera jouée... dans un bus mis à la disposition du festival par Trans-Alpes.

Priorité donné aux personnes ayant pris le « Pass-Festival ».



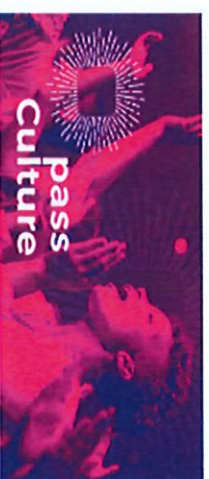
Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermillon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03

Retrouvez toutes les informations utiles
et l'actualité de votre commune sur :

www.latourenmaurienne.fr
 LaTourEnMaurienne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 8 juillet 2021

LANCLEMENT DU PASS CULTURE UN AVOIR DE 300€ OFFERT AUX JEUNES DE 18 ANS

Le Pass Culture s'adresse aux jeunes de 18 ans pour leur offrir, sur une application dédiée, l'accès à toutes les offres culturelles situées autour de chez eux en offrant 300 euros à chacun d'entre eux. Voulu dès 2017 par le Président de la République, ce Pass est l'un des projets majeurs engagés par le ministère de la Culture pour développer la participation de tous nos concitoyens à la vie culturelle.

Le Pass Culture propose une grande diversité d'offres :

- des places de concert, de théâtre, d'opéra, de cinéma... ;
- des cours de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin... ;
- des biens physiques (livres, BD, CD, vinyles, DVD, instruments de musique, œuvres d'art...),
- des services numériques (abonnement à la presse en ligne, la musique en ligne, des jeux vidéo en ligne, des plateformes de streaming de séries et de films, des conférences...).

Une application dédiée permet de créditer chaque compte de 300€ qui pourront être utilisés librement dans un délai de deux ans. Un espace est également dédié aux acteurs de la culture qui souhaitent être référencés.

Toutes les informations sur le site : <https://pass.culture.fr/>



9-10 oct. 2021

Salon du livre HERMILION La Tour-en-Maurienne Savoie

Dédicaces/Rencontres/Expositions/Animations
Prix Littéraire Rosine Perrier/ Prix du Concours de Nouvelles
Prix de lecture à haute voix Charles Malry



CONSEIL
SAVOIE
MONT
BLANC



Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 40 84 15 43
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr